

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Soutien au fonctionnement des relais assistant(e)s maternel(le)s territoriaux -
Montant des subventions 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2017, des subventions de fonctionnement pour un montant global de 53 895 € à divers gestionnaires de relais assistant(e)s maternel(le)s conformément au tableau joint en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec les gestionnaires des relais assistant(e)s maternel(le)s conformément au modèle prévu à cet effet.

La dépense d'un montant de 53 895 € sera prélevée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
MM. GAZAY, VIGOUROUX, BORÉ
ne prennent pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée